2571



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 6 MAKS 2020

R: 20 154 121 9628 9

Lettre recommandée avec AR

Vulle Commissons - Enquoleur CAMMAS Heari

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Pégomas. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 21 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Pégomas.

Monsieur Renaud Muselier, Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Hôtel de la Région 13481 Marseille Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet de Nice-montagne

Yoann TOUBHANS

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

Hotel de la 1347 Man	LEGIONAL LOTE LAGUE LEGIONAL SE ELLE	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR: AR 2C 154 121 9628 9 SDRS - PRNT - OC - P - 2574 Renvoyer à FRAB
Présenté / Avisé le : / Distribué le : /		DOTM-SDRS-PRNT
Je soussigné(e) déclare être	Sianeture	CADAM
☐ Le destinataire	dracisez Pronan et NOM	111 mm 1 1 11
☐ Le mandataire	દાં હસાથેએક્ષ્ટલ્ય	147 Ed du Mercanton
	Sityn at un el fauxteur (06256 Nice (cden 3
LA POSTE AGRÉMENT N° C606		